

Séance du 12/04/2019

Date de convocation : 05/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, et le douze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric CHAPUIS, Maire.

Date d'affichage : 18/04/2019

Présents : Frédéric CHAPUIS, Ludovic BRENOT, Armand FALVO, Éric FAUCHON, Stéphanie JUPILLE, François MAILLOT, Alexandre ORMAUX, Marie PASCAL.

Absents Excusés : Christophe GUICHARD

Mme Stéphanie JUPILLE a été élue secrétaire.

2019-15

Objet : Approbation des Comptes de gestion 2018 (communal – eau et assainissement – lotissement)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité:

Approuve les comptes de gestion Communal, eau et assainissement et lotissement du trésorier municipal pour l'exercice 2018 Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019-16

Objet : Vote des comptes administratifs 2018 communal, eau et assainissement et Lotissement

Sous la présidence de M Alexandre ORMAUX adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

SECTION FONCTIONNEMENT	Budgétisé	Réalisé	Résultat antérieur reporté
Dépenses	295 190.98	140 431.33	
Recettes	187 987.00	209 773.66	107 203.98
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	254 307.66	112 281.56	-123 276.90
Recettes	377 584.56	228 683.78	

Hors de la présence de M Frédéric CHAPUIS, Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité, le compte administratif du budget communal 2018.

Sous la présidence de M Alexandre ORMAUX adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif eau et assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

SECTION FONCTIONNEMENT	Budgétisé	Réalisé	Résultat antérieur reporté
Dépenses	195 431.91	102 886.89	
Recettes	157 581.63	100 332.27	37 850.28
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	187 627.48	179 796.14	
Recettes	187 012.29	117 770.89	615.19

Hors de la présence de M Frédéric CHAPUIS, Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité, le compte administratif du budget eau et assainissement 2018.

Sous la présidence de M Alexandre ORMAUX adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif lotissement communal 2018 qui s'établit ainsi :

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL ROCHEFORT :

SECTION FONCTIONNEMENT	Budgétisé	Réalisé	Résultat antérieur reporté
Dépenses	124 244.94	0	
Recettes	67 682.96	0	56 561.98
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	34682.96	0	-39 365.25
Recettes	74 048.21	0	

Hors de la présence de M Frédéric CHAPUIS, Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité, le compte administratif du budget lotissement communal 2018.

2019-17

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal 2018

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 176 546.31 €
- un déficit de 0.00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 69 342.33 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 107 203.98 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 176 546.31 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -6 874.68 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E -6 874.68 €

AFFECTATION = C =G+H 176 546.31 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 6 874.68 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 169 671.63 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

2019-18

Objet : Durée d'amortissement extension du réseau concédé d'électricité pour lotissement de 9 lots rue des Grandes Pièces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour l'alimentation d'un lotissement de 9 lots rue des Grandes pièces d'un montant de 8519.10 € à 5 ans

2019-19

Objet : Durée d'amortissement étude accrobranche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement de l'étude accrobranche, d'un montant de 4788.00 €, à 1 an.

2019-20

Objet : Vote du budget primitif communal 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif communal 2019 comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	352 550,00 147 582,71
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent) 204 967,29
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	352 550,00 352 550,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	221 364,23	277 735,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 56 370,77	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		277 735,00	277 735,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		630 285,00	630 285,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Mme Stéphanie JUPILLE a été élue secrétaire.

2019-21

Objet : Vote du budget primitif lotissement 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif lotissement 2019 comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	91 244,94	34 682,96
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 56 561,98
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		91 244,94	91 244,94

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	34 682,96	74 048,21
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 39 365,25	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		74 048,21	74 048,21
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		165 293,15	165 293,15

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

2019-22

Objet : Droit de préemption parcelle A806 et A807

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées a 806 et A807.

Fait et délibéré, à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents